

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 mai 2009

Le vingt neuf mai 2009 à dix neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 22 Mai 2009 adressée par Monsieur CORGER Hervé, Maire

Présents ASTIER Raymond, BOILE Antoine, CHAPEY Gérard, CHAUVE Pierre, CHERASSE Yvette, CORGER Hervé, DEBAIN Christiane, FOURNIER Michel, GIRAUDET Thierry, JEAN Brigitte, MITON Sophie, MIZOULE Jacqueline.

Pouvoirs : Mr BOISSAT Paul à Mr ASTIER Raymond
Mme CHARCOT Catherine à Mme MIZOULE Jacqueline
Mme FAYARD Monique à Mme JEAN Brigitte
Mme RASTOIX Pascale à Mme CHERASSE Yvette
Mr PEREZ Pierre à Mr CORGER Hervé

Excusés : Mme BERNARD Sylvie
Mr DUPUIS Alain

Secrétaire de séance : Christiane DEBAIN
Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

ORDRE DU JOUR :

1. Prix de vente terrain Puy-Chany
2. Contrat de maintenance « Parc informatique »
3. Encaissement chèque
4. Points sur les opérations en cours
5. Questions diverses

1. TERRAIN PUY CHANY :

a) Choix Cabinet :

Dans le cadre du projet de vente de la parcelle AH 98 de Puy Chany, il convient de faire procéder à un document d'arpentage et bornage par un cabinet spécialisé

Suite à une consultation, Monsieur le Maire propose de confier cette opération au cabinet BGN pour la somme de 950 € HT soit 1136.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de confier la réalisation du document d'arpentage et bornage pour la parcelle AH 98 au cabinet BGN pour la somme de 950 € HT soit 1136.20 € TTC.

VOTE : Pour à l'unanimité

b) Prix de vente du terrain :

Dans le cadre du projet de vente de la parcelle AH 98 à Puy Chany, il convient de fixer un prix de vente.

Il est convenu que cette parcelle sera vendue sous la forme de deux lots d'environ 500m², non viabilisés.

Une estimation des services des domaines propose un prix de 70€ du m² minimum.
Monsieur le Maire propose un prix de vente de 80€ du m², pour rester en dessous des prix pratiqués actuellement mais permettre toutefois un gain correspondant aux attentes de la collectivité pour la réalisation de ses projets d'aménagements de l'espace culturel et des logements sociaux.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de fixer le prix de vente de la parcelle AH 98 sous forme de deux lots, non viabilisés, à 80 € du m².

VOTE : Pour à l'unanimité

Pour cette vente, une information sera diffusée pour recueillir les demandes d'acquisition. Le choix se fera par tirage au sort.

2. CONTRAT MAINTENANCE « PARC INFORMATIQUE »

La municipalité désire mettre en place un contrat de maintenance pour son parc informatique.

Après consultation de sociétés spécialisées, il propose de retenir la proposition de la société « Arverne Info Service », pour la somme de 543,40 € HT soit 649,91 € TTC pour 10h d'intervention, sans délais de réalisation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance informatique avec la société « Arverne Info Service » pour la somme de 543,40 € HT soit 649,91 € TTC.

VOTE : Pour à l'unanimité

3. ENCAISSEMENT CHEQUE :

L'assurance « GROUPAMA » vient de procéder à l'indemnisation du sinistre « candélabre accidenté » le 12 février 2009 au giratoire à l'entrée de la commune.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 7932.90 €.

Il conviendrait :

- D'encaisser le chèque d'indemnisation,
- D'inscrire la somme en recettes de fonctionnement au compte 7911 « indemnités sinistre ».

VOTE : Pour à l'unanimité

4. POINTS SUR LES OPERATIONS EN COURS :

- Aménagement espace vert quartier de la Gare :

Les travaux demandés aux entreprises sont terminés. Reste à réaliser les finitions par l'équipe de voirie municipale (engazonnement, poubelles, plantations...).

- Zone Pilote Habitat :

L'étude d'aménagement sera présentée mi juin aux élus.

- Achat bâtiment rue du Couvent :

L'association Vallons des Pins a contacté la municipalité pour proposer la vente du bâtiment rue du Couvent adossé à l'école St Joseph.

Une étude et des discussions sont en cours pour éventuellement envisager l'achat de ce bâtiment par la collectivité.

- Les propriétaires du restaurant « Le Hasard » ont formulé une demande d'acquisition de la parcelle municipale longeant leur établissement. Cette parcelle donne actuellement lieu à une convention d'occupation pour une activité de restauration en terrasse. Une étude de cette demande va être lancée.

- Logements sociaux, espace culturel, poste :

La société OPHIS nous a transmis une proposition pour l'aménagement des logements sociaux, la réalisation du bâtiment pour l'espace culturel et la poste.

Une proposition pour l'aménagement d'un local pour installer la pharmacie a été transmise à Monsieur GRATADEIX.

L'étude de faisabilité financière sera réalisée prochainement.

- Nous sommes en attente du dossier validé par les services du Conseil Général pour les aménagements en traverse du bourg.

- City Stade :

Une rehausse de deux mètres a été commandée pour le pare ballon. Il devrait être installé courant juin.

- Un pare ballon sera également installé derrière un des buts du terrain d'entraînement, au niveau de l'espace sportif.

- Les travaux de remise en état des fossés au niveau de Maison Rouge ont été réalisés.

- La municipalité a lancé une recherche pour retrouver le propriétaire de la parcelle AI 104 à Epinet. Cette parcelle, en état d'abandon, se situe en haut de l'impasse du Château. Son acquisition permettrait d'aménager la placette.

Le dernier propriétaire connu était Monsieur CHABAS Gustave. Une procédure de « biens vacants et abandonnés » sera lancée prochainement.

5. QUESTIONS DIVERSES :

Dates à retenir :

Mercredi 3 juin 2009 : Commission sport réservation 2009 /2010 Espace sportif

Vendredi 5 juin 2009 : 18 heures inauguration Station Epuration

Dimanche 7 juin 2009 : Elections Européennes

Mercredi 17 juin 2009 de 16h 30 à 19h : projet graph

Prochain conseil municipal : 26 juin 2009 à 20 heures